



INSCRIPTION VERSAILLES BUDO SAISON 2022-2023

Les inscriptions pour la saison 2022-2023 débutent dès à présent ! Procédure à suivre pour s'inscrire ou renouveler son inscription :

- 1) Compléter le formulaire d'inscription qui se trouve au verso de cette page.
- 2) **Sauf si vous possédez déjà un certificat de moins de 3 ans**, prendre rendez-vous avec votre médecin pour obtenir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du (Kendo/laïdo/Naginata/Chanbara) et à la compétition », en fonction des disciplines que vous aurez choisies, et pour les enseignants ajouter « à l'enseignement ».

NB : Pour ceux qui ont déjà un passeport, vous pouvez aussi demander au médecin de remplir directement votre passeport (page dédiée aux certificats médicaux).

- 3) Nous indiquer dès à présent si vous accepteriez de participer à des compétitions individuelles/collectives

- 4) Remettez votre dossier complet **au plus tard le vendredi 30 septembre 2022** :

#	Liste des documents à fournir pour inscription	Commentaire	Cocher
1	Formulaire d'inscription complété (cf verso)	Obligatoire	
2	Règlement total (licence, cotisation) (1 à 3 chèques)	Obligatoire	
3	Une photocopie du certificat médical (original à conserver dans le passeport sportif)	Obligatoire	
4	Autorisation parentale pour les mineurs	(- de 18 ans)	
5	Chèque de caution pour le matériel emprunté (chèque à part, non encaissé)	Si emprunt	
6	Chèque pour le matériel kendo (pour les enfants et débutants , chèque à part)	Obligatoire	

Après vérification de votre dossier, le trésorier validera votre inscription et vos demandes de licences sur le site de la FFJDA. Votre (vos) licence(s) vous seront remise(s) dès que nous les aurons reçues de la fédération, et sous réserve d'avoir son passeport.

Depuis novembre 2021, la demande de passeport s'effectue à nouveau par le CRKDR, selon formulaire distinct à nous réclamer.

Bienvenu(e) à Versailles BUDO!!

QUELQUES PRECISIONS SUR LA LICENCE EN LIGNE, LA COTISATION ET LE PASSEPORT SPORTIF

- 1) **La demande de licence auprès de la Fédération française de Judo** (1 licence par discipline pratiquée) **sera effectuée directement par le Club dès réception de votre dossier d'inscription rempli et complet**

NB : Il vous faut une licence par discipline pratiquée (Exemple : si vous pratiquez 3 disciplines, il vous faudra 3 licences, pour un montant total de 3 x 41 = 123 EUR).

- 2) **Cotisation à l'association Versailles Budo** : Contrairement à la licence, la cotisation permet de pratiquer l'ensemble des quatre disciplines enseignées à Versailles BUDO : la cotisation annuelle est ainsi la même, que vous pratiquiez 1 ou 4 disciplines. Les tarifs sont indiqués dans le tableau FRAIS D'INSCRIPTION au verso.

- 3) Si vous n'en n'avez pas, n'oubliez pas d'acheter votre **passeport sportif** (valable 8 ans) : 10€. Il s'agit d'un document exigé par la FFJDA lors des compétitions et des stages. Il doit obligatoirement contenir **la (les) licence(s) de l'année en cours** et votre **certificat médical** en cours de validité.

Versailles Budo, soucieux de la protection de vos données personnelles, et dans le cadre de l'application du RGPD « Registre Général sur la Protection des Données Personnelles », met tout en oeuvre pour assurer la protection de vos données".

Le responsable du RGPD de Versailles Budo est le seul dépositaire de l'ensemble de vos informations, qui ne seront exploitées que par le bureau ainsi que par les professeurs, pour les besoins de l'activité sportive (les compétitions notamment) et pour les relations avec la Mairie de Versailles et avec la Fédération.

Aucune de vos données ne sera diffusée nominativement. Sauf avis contraire, votre adhésion à Versailles Budo nous donne votre accord de principe pour l'utilisation de vos données telle que décrite ci-dessus, et autorisation au droit à l'image (sauf pour les mineurs).

CONTACTS :

Président : ddukaez@free.fr Secrétaire général : coapetin@wanadoo.fr Trésorier : xavier.calcas@live.fr

